

## LEXAN<sup>®</sup> Dimilin<sup>®</sup> TB2

*Insecticides pour le contrôle larvaire des moustiques.*

Contient 2% difubenzuron

### • **Présentation du produit**

**LEXAN Dimilin TB2** appartient à la famille des régulateurs de croissance des insectes (RCI)

Il agit par ingestion et par contact pour le contrôle des larves de moustiques. Il perturbe la formation de la cuticule, et bloque en conséquence le processus de mue. Les effets du **LEXAN Dimilin TB2** sont observés 2 à 4 jours après l'application. **LEXAN Dimilin TB2** est spécialement conçue pour le contrôle des moustiques en eaux stagnantes - y compris les eaux d'égouts, bouches d'égouts, fosses urbaines. L'application de **LEXAN Dimilin TB2** devrait être renouvelée toutes les 3-4 semaines.

La formulation **LEXAN Dimilin TB2** se présente sous forme de comprimés effervescents et contient 20 g de matière active par kg de produit. L'agitation naturelle liée aux propriétés effervescentes de la formulation permet la diffusion homogène dans tout le volume d'eau traitée.

**LEXAN Dimilin TB2** est applicable tel quel (directement sous forme de comprimé) dans l'eau à traiter.

**LEXAN Dimilin TB2** a une action larvicide sur différentes espèces de moustiques appartenant aux Aedes, Anopheles et Culex

Le traitement de la surface de l'eau à base de **LEXAN Dimilin TB2** permet d'éviter le développement des moustiques adultes pendant une période de 30 jours voire plus en système clos.

### • **Mode et doses d'emploi**

*Doses d'application pour le contrôle des larves de moustiques: 2,5 kg/ha*

*- 1 comprimé pour 8000 l d'eau pour les eaux claires*

*- en situation d'eaux polluées, retenir 1 comprimé pour 40 l d'eau pour les eaux polluées*

### • **Conditionnement**

Disponible en flacon de 240 ml et 800 ml. Modulable à la demande du client.

### • **Etiquetage**

Xi : Irritant

R 36 irritant pour les yeux

R 50 très toxique pour les organismes aquatiques

<sup>®</sup> Marque déposée